

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Frédéric SAINZ, Marie DEHAN CARTEL, Florence CACHARD.

Absents excusés :

Nathalie ARNOULD, Marc JOUREAU.

Secrétaire de séance : Stéphane MAYET.

Date de convocation : 13 février 2018

**Présentation du compte administratif du CCAS 2017.**

**Présentation du compte administratif du budget eaux 2017.**

## **N°2018-03 : Tarifs de l'eau 2018**

Frédéric SAINZ présente à l'assemblée le rapport du budget de l'eau.

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de l'eau en date du 7 février 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'appliquer** pour la facturation 2018 les tarifs suivants :
  - Prix de la consommation de l'eau à **1.6072 € le m3**
  - Redevance Prélèvement ressource en eau à **0.0855 € le m3**
  - Tarif pour la location des compteurs :

Diamètre compteur	Tarif compteur
15 mm	10,50 €
20 mm	11,13 €
25 mm	11,87 €
30 mm	12,50 €

- **d'installer** un compteur de télésurveillance au point Mont-Héry et des compteurs aux points d'arrosage.

## N°2018-04 : Tarifs cantine scolaire, garderie et NAP

Ouï, le rapport de la commission des finances du 7 février 2018 et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Décide d'appliquer**, à compter du **1<sup>er</sup> mars 2018**, à l'unanimité,  
les tarifs suivants :

### CANTINE :

- **4.70 €** le repas pour les enfants domiciliés à St Martin sur le Pré,
- **6.15 €** le repas pour les enfants domiciliés à l'extérieur.

### GARDERIE :

**1.05 €** par garderie pour les enfants domiciliés à  
St Martin sur le Pré,

**1.17 €** par garderie pour les enfants domiciliés à l'extérieur.

**Précision : Les garderies du vendredi soir sont deux services distincts et non un seul service (une garderie de 16 heures 15 à 17 heures 15 en remplacement des NAP et une autre de 17 heures 15 à 18 heures 15 pour la garderie habituelle).**

### Reste inchangé :

- Fréquentation exceptionnelle par garderie : **2.50 €**
- Dépassement d'horaire au-delà de 18 heures : **10 €**
- Tarifs de NAP :
  - **1.00 €** par jour d'activité pour les enfants domiciliés à Saint Martin,
  - **1.50 €** par jour d'activité pour les enfants domiciliés à l'extérieur.

## N°2018-05 : Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire et fouilles archéologiques

Le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 décembre 2017 pour attribuer le marché de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire. Après analyse des offres, la commission a retenu les entreprises suivantes :

OFFRES		ENTREPRISES	MONTANT RETENU
Lot 01	TERRASSEMENT -VRD - ESPACES VERTS	BOITUZAT	168 996,00 €
Lot 02	GROS ŒUVRE	BATIMENT ASSOCIES	736 000,00 €
Lot 03	CHARPENTE BOIS	ATEC	19 600,00 €
Lot 04	COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ - BARDAGE	ATEC	277 620,00 €
Lot 05	MENUISERIES EXTÉRIEURES	BRC	108 998,00 €
Lot 06	SERRURERIE	TCC	46 500,00 €
Lot 07	DOUBLAGE - FAUX PLAFONDS - CLOISONS - ISOLATION - MENUISERIES INTÉRIEURES	AUDINOT	284 414,17 €
Lot 08	ÉLECTRICITÉ	HAEZEBROUCK	168 276,11 €
Lot 09	PLOMBERIE - CVC	BRUNET	319 673,00 €
Lot 10	CARRELAGE - FAÏENCE	SYSTEM CARRELAGE	81 160,75 €
Lot 11	PEINTURE	GÉNÉRALE PEINTURE	34 608,00 €
Lot 12	PEINTURE EXTÉRIEURE	DIAS	17 015,05 €
Lot 13	SIGNALÉTIQUES	SOMIS	15 931,30 €
Lot 14	EXTINCTEURS	I S S	982,00 €
Lot 15	ASCENSEUR	THYSSEN KRUPP	19 950,00 €
<b>Total € HT</b>			<b>2 299 724,38 €</b>
TVA 20%			459 944,88 €
<b>Total € T.T.C.</b>			<b>2 759 669,26 €</b>

Lot 16 : Sans objet.

Ensuite, Le Maire informe le conseil municipal que les fouilles archéologiques préventives seront confiées à l'INRAP pour un montant de 138 150.23 € HT. En effet, Reims Métropole, au vu de sa planification, est dans l'incapacité d'effectuer ces fouilles dans les délais raisonnables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'acter la décision de la commission d'appel d'offres pour ce marché,
- De confier les fouilles archéologiques préventives à l'INRAP pour un montant de 138 150.23 € HT,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents liés à ces affaires.

### **N°2018-06 : Réalisation d'un emprunt pour la maison de santé pluridisciplinaire**

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : La construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Le maire expose à l'assemblée l'avancée du projet de construction d'une Maison de Sante Pluridisciplinaire :

Le marché à procédure adaptée affiche un coût de construction du bâtiment de :

2 299 724,38 € HT

Marché auquel il convient d'ajouter :

Les études thermiques, sols, électriques, le contrôle technique et coordination :

34 910,00 € HT

Les fouilles archéologiques :

138 150,23 € HT

Des frais d'architecte :

185 000,00 € HT

Soit :

2 657 784,61 € HT, 3 189 341,53 € TTC

Somme à laquelle il faut ajouter le prix d'acquisition du terrain :

324 585.81 € (dont 4 585.81 € de frais)

Le coût total de l'opération est de 3 513 927.34 € TTC.

Des demandes de subventions ont été déposées pour être accompagné sur la construction de la MSP

Dotation équipement des territoires ruraux (Etat) : 804 903,53 €

Région : 150 000,00 €

Département : 413 950,39 €

Soit un total de subventions attendu de 1 368 853,92 €

Il est proposé de réaliser par prudence, jusqu'à la connaissance des subventions réellement obtenues, un emprunt de 2 000 000.00 € auprès du Crédit Agricole

Nord Est sur une durée de 15 ans au taux fixe de 1.54%.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vue, à l'unanimité :

1° Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° Déterminent, les moyens financiers à envisager comme exposés ci-dessus

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 2 000 000.00 Euros, au **taux fixe proposé de 1.54 %** et dont le remboursement **s'effectuera en 15 années par périodicités trimestrielles Frais de dossier : 0.10 %.**

3° - Ouvrent au budget d'activités commerciales et artisanales de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Jacques JESSON pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

## **Informations**

- **Information sur l'école,**
- **Information sur l'application Betterstreet,**
- **Information sur la crèche,**
- **Information sur le projet de rénovation du Square de l'Abbaye.**

**Séance levée à 21 heures 45.**